

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 mars 2024

Délibération n° CA 2024_03_05

Consultation sur la proposition d'un arrêté directeur sur les aménagements nécessaires à la protection de l'environnement

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-19-1 ; L.331-1 ; L.331-4 et L331-9 ; R 331-23

Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié, créant le Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 février 2019 portant nomination au Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2022 portant nomination de la directrice de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;

- 1° Effectif du conseil d'administration : 51
- 2° Quorum : 26
- 3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : 30
- 4° Administrateurs prenant part au vote : 30
 - a) Nombre de suffrages exprimés pour : 30
 - b) Nombre de suffrages exprimés contre : 0
 - c) Nombre d'abstentions constatées : 0
- 5° Vote effectué à main levée

Le Conseil d'administration, après avoir entendu la directrice,

approuve la prise d'un arrêté de la directrice portant mesure conservatoire pour le prévention de l'évolution préjudiciable du milieu naturel, au Littoral Sud de Marseille ;

La Directrice est chargée de l'application de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Calanques.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024

Le Président du Conseil d'administration,

Didier REAULT

Gaëlle BERTHAUD

La Directrice